## **RENCONTRE DES VINS ART'VIN**

**SALLE ALMES - ARVIEU 12120**

**Dimanche 01 Décembre 2024**

### REGLEMENT

#### ARTICLE I : ORGANISATEUR

ARVIEU ART DE VIVRE

Place de l'église - 12120 ARVIEU

organise le Dimanche 01 décembre 2024 la septième rencontre des vins «Art'Vin»,

Salle Raymond Almès 12120 Arvieu.

**ARTICLE II : LES PRODUITS**

Les vins présentés seront exclusivement d'origine Française.

Pour participer, les vins doivent obligatoirement être issus du vignoble Français, conditionnés, prêts à la commercialisation définitive et conformes à la réglementation française et européenne en vigueur.

Ils doivent notamment être en conformité en matière d’étiquetage.

#### ARTICLE III : PARTICIPANTS/EXPOSANTS

Le salon est ouvert exclusivement aux producteurs vinificateurs en caves particulières.

#### ARTICLE IV : PRIORITE

Priorité d’inscription est donnée jusqu’au 31 mai aux participants de l’année n-1. Passé ce délai, AAV s’autorise à procéder à l’inscription d’un remplaçant de la même appellation ou autre.

#### ARTICLE V : OBLIGATION

Chaque exposant s’engage à respecter l’ensemble des articles du présent règlement.

ARTICLE VI : FRAIS DE PARTICIPATION

Pour participer à la rencontre des vins, chaque producteur devra obligatoirement être inscrit (voir fiche d'inscription ci-jointe) et remettre à l'organisateur lors de son installation, une bouteille de vin de son choix dans le but d'organiser une tombola au profit d'Arvieu Art de Vivre.

**ARTICLE VII : INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

Un seul producteur par stand.

Pour que l’inscription soit prise en compte, le dossier complet : bulletin d’inscription, fiche technique, chèque de participation de 35€ (stand de 1,80 ml+repas+1verre INAO **indissociables**) et chèque de caution de 30 €, doivent parvenir à Arvieu Art de Vivre **avant le 1er Septembre 2024.**

En cas d'absence non signalée avant ou signalée après le 1er novembre, le chèque de caution de 30€ est acquis à l'organisateur, le chèque de participation sera annulé par AVV.

Les chèques seront libellés à l'ordre de Arvieu Art de Vivre et seront envoyés à l'adresse suivante : ARVIEU ART DE VIVRE – Place de l'Eglise -12120 ARVIEU

**ARTICLE  VIII  : PRODUITS**

Les échantillons de vins seront présentés conditionnés, en bouteilles de 75 cl ou en BIB de 3 ou 5 litres, dans les 3 couleurs : blanc, rosé, rouge. Les vins effervescents sont également acceptés, exclusivement vinifiés selon la méthode champenoise.

#### ARTICLE  IX : ORGANISATION

Arvieu Art de Vivre, prend en charge l'organisation de la rencontre.

AAV met à disposition de chaque producteur : une table individuelle de 1,80m, recouverte d’une nappe blanche, avec eau, cracottes, glaçons et serviettes. Les producteurs doivent amener leurs crachoirs et bacs à glaçons.

Un verre à dégustation INAO et un sac à verre sont remis à chaque visiteur à l'entrée du salon (pas de flûtes à Champagne, les producteurs d'effervescents devront prévoir d'amener les leurs).

Le Stand est matérialisé par une ardoise nominative, une affichette est fournie à compléter pour le tarif du vin au verre le temps du repas, une grille d'exposition est placée derrière le stand.

Des prises de courant sont prévues.

**ARTICLE X : DEROULEMENT DE LA JOURNEE**

La salle sera ouverte à partir de 8h00 (pas avant) pour les producteurs qui devront être en place à l'ouverture au public, celle-ci étant prévue à 10h et jusqu’à la fermeture à 17h30. Aucun stand ne devra être libéré avant l'heure de la fermeture (sous peine d'exclusion les années suivantes).

A leur arrivée, les vignerons (et leurs accompagnants) doivent se présenter d’abord à l’accueil, puis se garer au parking qui leur est réservé avant de s’installer.

Les visiteurs et accompagnants s'acquitteront d'un droit d'entrée de 6€ et se verront remettre un verre INAOet un sac à verre, afin de pouvoir déguster les vins présentés et les acheter.

Seulement le temps du repas (12h-13h30), le vin pourra être vendu au verre.

L'accès au salon est interdit à tous mineurs non accompagnés. Les mineurs accompagnés de leurs parents seront sous la responsabilité de ces derniers.

Une tombola, au profit d’Arvieu Art de Vive, sera organisée avec tirages au sort répartis dans la journée. Le prix du billet est de 3€ l’un 5€ les deux.

Un éthylotest est à disposition à la sortie de la salle.

**ARTICLE XI : REPAS**

Le repas de midi est ouvert aux accompagnants et aux visiteurs au tarif de 15€ à partir de 12h.

Le vin n'est pas fourni, mais possibilité de l'acheter au verre auprès des exposants. Ces derniers doivent prévoir d’afficher les tarifs au verre sur les stands le temps des repas.

**ARTICLE XII : RESPECT DU REGLEMENT**

Arvieu Art de Vivre, organisateur de la rencontre Art'Vin est seul habilité à faire respecter le présent règlement.

**ARTICLE XIII : ASSURANCE**

Chaque producteur doit être couvert par sa propre assurance.

La manifestation organisée par Arvieu Art de Vivre est couverte par Groupama.

AAV se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de casse sur les stands.

**ARTICLE XIV : PUBLICITE**

Annonces sur radios (CFM Radio, Radio TOTEM) et presse locales (Centre Presse, Midi Libre, La Dépêche, L'Indépendant) affiches, flyers, FaceBook, e-mails.

**Arvieu art de vivre - place de l'eglise - 12120 ARVIEU**

Tél : 06 74 51 47 93 (Régine CHALLE)

Mail : arvieu.artdevivre@gmail.com

Site : arvieu-pareloup.fr

FaceBook : arvieu art de vivre



**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommer avec modération**